



REGLEMENT PARTICULIER VHC - PEA

Rallye Régional de l'Ecurie Région Elbeuf

SAMEDI 20 et DIMANCHE 21 JUILLET 2024

Lieu : Usine Ampère Cléon (Ancienne Usine Renault)

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès la délivrance des visas
Ouverture des engagements	Dès parution du présent règlement
CLOTURE DES ENGAGEMENTS	Lundi 8 Juillet 2024
Distribution du carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK) et Reconnaissances	Vendredi 19 Juillet 2024 de 15h à 18h30 et Samedi 20 Juillet 2024 de 9h à 18h30
Publication liste des engagés sur le site www.ecurieregionelbeuf.fr	Jeudi 18 Juillet 2024
Vérifications Administratives : Parking Usine Ampère Vérifications Techniques : Parking Usine Ampère	Samedi 20 Juillet 2024 de 14h à 18h30 Samedi 20 Juillet 2024 de 14h15 à 18h45
Parcs de départ, de regroupement et fermé Heure de mise en parc de départ	Parking Usine Ampère Cléon De 14h30 à 19h00
Briefing des pilotes	Le 21 juillet 2024 à l'entrée du parc fermé
1 ^{ère} réunion des commissaires sportifs au Parking de l'Usine Ampère Cléon	Samedi 20 Juillet 2024 à 17h45
Publication des équipages admis et ordre de départ au Parking de l'Usine Ampère Cléon	Samedi 20 Juillet 2024 à 20h30
Départ du 1 ^{er} Concurrent du Parking de l'usine Ampère Cléon	Dimanche 21 Juillet 2024 à 8h30
Publication des résultats partiels et final (affichage) au Bureau du Collège	Dimanche 21 Juillet 2024
Arrivée	Parking Usine Ampère Cléon
Vérifications finales Lieu Taux horaire de la main d'œuvre	Le 21 Juillet 2024 à l'issue des classements Garage SEMS 26 rue Petou 76500 Elbeuf 60€00 TTC
Publication des résultats du rallye au Bureau du Collège	30 mn après l'arrivée du dernier équipage
Ouverture du parc fermé Remise de récompenses : lieu à confirmer	30 mn après l'affichage 30 mn après l'arrivée de la dernière moderne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A. Côte d'Albâtre en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Région Elbeuf en qualité d'organisateur technique organisent leur 19^{ème} Rallye Moderne & le 5^{ème} VHC avec le concours de l'Usine Ampère Cléon

le Samedi 20 et le Dimanche 21 Juillet 2024.

RALLYE VHC de l'Ecurie Région Elbeuf

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile de Normandie en date du 05/05/2024 sous le n° 31 et par la F.F.S.A sous le permis d'organiser n° 341 en date du 05/05/2024

1.3P. Vérifications :

Les vérifications administratives auront lieu :

**Le Samedi 20 Juillet au Parking de l'Usine Ampère Cléon
De 14h à 18h30 pour tous les groupes.**

Les vérifications techniques auront lieu :

**Le Samedi 20 Juillet au Parking de l'usine Ampère Cléon
De 14h15 à 18h45 pour tous les groupes.**

Nota :

Un additif vous sera remis avec le Roadbook où vous aurez les informations des emplacements pour votre assistance ainsi que les consignes de sécurité.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA.

3.1P. Demande d'engagement – Inscriptions

3.1.5P. Toute personne licenciée qui désire participer au Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf doit adresser à :

ECURIE REGION ELBEUF

51, rue du Neubourg

76500 ELBEUF

Portable : 06.07.46.22.00

La demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le Lundi 8 Juillet 2024 minuit (cachet de la poste faisant foi), accompagnée impérativement du chèque de règlement à l'ordre de L' ECURIE REGION ELBEUF.

(les chèques seront déposés le lendemain de l'épreuve)

**Pré-engagement autorisé par mail avec tous les documents demandés dans l'Article 3.1.12P avec confirmation obligatoire sous 5 jours par courrier, accompagnée du montant de l'engagement.
Paiement possible par virement bancaire en demandant le RIB à l'Ecurie Région Elbeuf.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement et assurance sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 200 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 400 €

Chaque membre de l'ERE (pilote ou copilote) à jour de sa cotisation 2024 bénéficiera d'une remise de 10€ sur le montant de l'engagement.

Les droits d'engagement seront remboursés si le forfait est enregistré **par écrit**, par le secrétariat **au plus tard le Jeudi 18 Juillet 2024.**(e-mail ou courrier)

3.1.12P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement et sinon elle sera placée sur liste d'attente.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

4.3P. Assistance

Le parc d'assistance sera mis en place avec CH entrée et sortie. Cet endroit sera indiqué sur le road-book.

Il vous sera fourni 3 autocollants : 2 assistance & 1 reconnaissance. Après avoir noté le numéro d'immatriculation du véhicule concerné, vous devrez le coller (non scotché) sur la partie supérieure droite du pare-brise de chaque véhicule. Il y aura des pénalités s'il est constaté qu'il y a plus de 3 véhicules par emplacement d'un équipage.

Il est interdit de mettre des piquets dans le sol, uniquement des poids.

Il est obligatoire de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures (3 m x 5 m minimum ou d'une surface au moins égale à celle de la voiture) et de disposer sous chaque véhicule d'assistance sous la partie mécanique une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.

Ne pas laisser sur place vos sacs poubelles. Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ. Toutes infractions à ces obligations entraîneront : frais de remise en état à la charge du concurrent + pénalité pour défaut de 200€00.

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker (Assistance ou Reconnaissance) seront admis dans le Parc d'assistance.

Toutes les assistances effectuées en dehors de cette zone seront pénalisées.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA.

5.2P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

Chaque voiture devra être équipée à l'avant d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 x 110), permettant le positionnement de l'identification promotionnelle exclusivement réservée à l'organisateur. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.1P. Description :

Le Rallye de l'Ecurie Région Elbeuf représente un parcours de 156,60 Kms

Il est divisé en 1 étape et 3 sections.

Il comporte 2 épreuves spéciales, d'une longueur totale de 39,90 Kms.

Les spéciales sont :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Spéciale Arnaud CONTE (E.S. 1-3-5) : | 4.80 Kms x 3 = 14,40 Kms |
| - Spéciale Annick SALENNE (E.S. 2-4-6) : | 8.50 Kms x 3 = 25,50 Kms |

Le détail du parcours et les horaires figurent dans le carnet d'itinéraire (road-book).

6.2P. Reconnaissances :

- Le nombre de passages autorisés en reconnaissance est de 3 passages dans chaque Spéciale (Rappel 2 personnes par voiture)

- Les reconnaissances auront lieu le Vendredi 19 Juillet de 15h à 20h et le Samedi 20 Juillet de 9h à 20h.

- Tout marquage est interdit (Sanctions éventuelles)

- Le carnet d'itinéraire (Road-book) sera à la disposition des concurrents à compter du Vendredi 19 Juillet 15h à l'adresse suivante : à l'abri Vélos / Motos, Entrée Sud du parking de l'Usine Ampéret, Route de Tourville D7, (suivre le fléchage Road-book et visiteurs) Tél : 06.08.70.10.73

- Le numéro de reconnaissance vous sera remis avec le Road-book ainsi que l'additif où vous aurez les informations des emplacements pour votre assistance ainsi que les consignes de sécurité.

Le numéro de reconnaissance devra être collé non scotché sur la partie supérieure droite du pare-brise de la voiture de reconnaissance (Noter sur l'autocollant l'immatriculation du véhicule de reconnaissance)

ARTICLE 7. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

Consultable sur www.ecurieregionelbeuf.fr pendant et après le rallye.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Tous les concurrents classés recevront une coupe ou un lot.

Remise des récompenses : Dimanche 21 juillet 2024, 30 min après l'arrivée du dernier moderne

Un tirage au sort sera effectué sur la liste des partants lors de la remise des prix pour un engagement à demi-tarif (VHC) pour l'édition suivante du Rallye VHC de l'Ecurie Région Elbeuf 2025 (Présence du pilote ou du copilote indispensable sinon un nouveau tirage sera effectué).
Nous vous rappelons que cet avantage est non cessible.

P.S. : Nous vous rappelons que nous avons beaucoup de difficultés à organiser cette épreuve.

Avec des plaintes des Riverains en Mairie et en Préfecture nous avons de plus en plus de réticences à avoir les autorisations à cause des nuisances sonores et des excès de vitesse en reconnaissances et en course (routier).

Face à ces problèmes et si vous souhaitez que notre Epreuve perdure, nous vous remercions de respecter les vitesses et les horaires de reconnaissance.

Des informations pour la Remise des Prix vous seront données le samedi 20 Juillet 2024.

A COMPLETER PAR LE COMMISSAIRE TECHNIQUE

CONCURRENT N°	GROUPE	CLASSE

SECURITE

Arceau.....Rétroviseurs.....Sièges.....

Harnais.....Gants.....Combinaisons.....

Pneus.....Extincteur.....Casques.....

Fixe-capot.....Anneaux.....Triangle.....

Feux.....Stops.....Clignotants.....

Observations

VISUEL

Nom du pilote.....Co-pilote.....

Plaques de rallye.....Numéros.....

Publicité.....

OBSERVATIONS

VOITURE ADMISE

OUI - NON

Vérifié par : Nom

Signature

Ecurie Région Elbeuf

51 Rue du Neubourg

76500 ELBEUF

Tel : 06.07.46.22.00

E-mail : ecurie.region.elbeuf@orange.fr

Site internet : www.ecurieregionelbeuf.fr



DEMANDE D'ENGAGEMENT

RALLYE de l'Ecurie Région Elbeuf

Moderne et VHC

SAMEDI 20 JUILLET 2024

ET

DIMANCHE 21 JUILLET 2024

A RETOURNER AVANT LE :

08 JUILLET 2024



Ecurie Région Elbeuf

Adresse courrier - 51 Rue du Neubourg - 76500 Elbeuf

Siège social – 51 Rue du Neubourg 76500 Elbeuf

Association loi 1901 – Agrément Jeunesse et Sports n° 76 S 0656

Engagement à retourner avant le : 08/07/2024
à L' E. R. E.
51 rue du Neubourg
76500 ELBEUF

RALLYE REGIONAL de l'Ecurie Région Elbeuf
Parking Usine Ampère (Ancienne Usine Renault Cléon)
Site : www.ecurieregionelbeuf.fr
Courriel : ecurie.region.elbeuf@orange.fr

MONTANT DE L'ENGAGEMENT
se référer au règlement
Chèque à l'ordre de : ECURIE REGION ELBEUF
ou par virement Bancaire (demander le RIB)

Pilote			Copilote			Voiture		
Nom et Prénom			Nom et Prénom			Marque et Type		
Adresse			Adresse			Année	Cylindrée réelle	
Code Postal	Ville		Code Postal	Ville		Nbre de Cylindres	Nbre soupapes par cylindre	
Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Date de naissance	Lieu de naissance	Nationalité	Turbo	OUI	NON
N° de Licence	Code ASA	Ecurie	N° de Licence	Code ASA	Ecurie	N° de moteur		
N° de Téléphone fixe	N° de Portable		N° de Téléphone fixe	N° de Portable		Poids	kg	
Courriel / (e-mail)			Courriel / (e-mail)			Fiche d'homologation N°		
N° permis de conduire		Date	N° permis de conduire		Date	Passeport technique N°		
Délivré par la Préfecture de (Ville)			Délivré par la Préfecture de (Ville)			Conformément à la réglementation générale et au règlement particulier, j'engage ma voiture : dans le groupe et la classe		
Signature Pilote			Signature Copilote			Moderne	<input type="checkbox"/>	
						VHC	<input type="checkbox"/>	
						Fait à		
						le		

NE RIEN ECRIRE CI-DESSOUS - CADRE RESERVE A L'ORGANISATION

N° d'ordre	Trésorier	Remise de l'attestation du propriétaire du véhicule si autre que pilote	Vérifications ADMINISTRATIVES SIGNATURE	Vérifications TECHNIQUES SIGNATURE	GROUPE	CLASSE	NUMERO
	N° Chèque : Banque : Montant : Date :						
Date d'engagement	Nom :	OUI NON					
	Virement : Espèces :						